

“ UNE VOLONTE PARTAGEE POUR SAINT-MARTIN-VALMEROUX, SAINT-REMY-DE-SALERS et les HAMEAUX ”

LISTE A POLITIQUE SANS ÉTIQUETTE

PROJET COMMUNAL

Nous devons beaucoup à l'action visionnaire des anciennes équipes municipales : la traversée de la Cité Paul Calsac par la RD 922, déterminante pour le maintien de la vie économique et commerciale de notre commune, le forage de Salles, en capacité de produire 30 m³ d'eau/heure pour une consommation hors période estivale de la commune de 20 m³/heure. Souvenez-vous des coupures d'eau l'été jusqu'aux années 1980 ! La Marpa qui propose, à des coûts modérés, 24 places d'accueil confortables et conviviales. La maison de santé qui accueille 3 médecins, 1 dentiste, 1 kiné, des infirmières et infirmiers, 1 entreprise de transport sanitaire et d'une pharmacie maintenue. En proximité, 1 dermatologue et 1 ostéopathe peuvent vous recevoir.

Grâce à des terrains cédés par la commune, 200 emplois ont pu être créés par Isotoner. D'autres créations d'emplois sont attendues au sein de cette entreprise. Une micro-crèche va favoriser l'accès à l'emploi féminin. Un local « France Service » dans les locaux de la mairie permet un contact de proximité avec les principales administrations. Une médiathèque favorise l'accès à la culture ! Et maintenant, l'avenir est à écrire ensemble !

Alors qu'attendre de la prochaine équipe municipale et quel **PROJET COMMUNAL** pour les 6 ans à venir ? Avec qui et quelles compétences ? Avec quels moyens ? Avec quelles prises en compte des aspirations de la population au cours du mandat.

I. Les objectifs poursuivis

Bien vivre à Saint-Martin-Valmeroux, ce doit être une volonté partagée ! L'union fait la force ! C'est pouvoir y travailler si l'on est encore actif, bénéficiaire de services de proximité et d'activités associatives sans obligation de déplacements pénibles et coûteux, continuer à s'y sentir en sécurité, être fier du caractère esthétique de ses bâtiments emblématiques et tout simplement partager des moments ensemble.

A. Un soutien à l'emploi et à l'attractivité commerciale de la commune pour maintenir voire augmenter le nombre d'habitants

Les artisans, commerçants, restaurateurs, chefs d'entreprises, agriculteurs, professionnels de santé, vétérinaires contribuent à maintenir à votre profit des activités de production et de services de proximité qui sont essentiels pour maintenir votre qualité de vie.

Les créations d'emploi par Isotoner créent l'opportunité de capter une population jeune alors que la baisse de la natalité explique largement la baisse de la population saint-martinoise. Soulignons que la présence d'Isotoner contribue au maintien du bureau de poste.

1. Une offre de logements accrue pour répondre à une demande de locations de qualité et à prix modéré et favoriser l'installation de nouveaux habitants.

- Un plan de **rénovation des logements communaux** à loyer modéré sera conduit durant les 6 prochaines années avec la participation des locataires occupants. Ce plan, respectueux des règles de passation des marchés publics, soutiendra l'activité de nos artisans. Les loyers constituent une ressource importante du budget communal ce qui, bien évidemment, doit être pris en compte.
- **L'augmentation du parc locatif communal** répondra aux demandes de logements actuellement non satisfaites. La rénovation des 3 logements de l'école publique est un premier objectif. D'autres chantiers pourraient être confiés, s'ils l'acceptent, aux opérateurs du logement social du département comme par exemple la rénovation du bâtiment proche de la cantine.
- Les propriétaires privés seront accompagnés pour bénéficier de **l'Opération d'Amélioration Programmée de l'Habitat** du pays de Salers pour mettre des logements à la location. Selon l'Insee, environ 160 logements seraient vacants dans la commune.
- La création d'un **nouveau lotissement** sera mise à l'étude sur un terrain municipal route de Mauriac pour répondre aux demandes de recherche de terrain à bâtir.

2. La réouverture d'une station-service avec borne électrique, d'initiative privée ou d'initiative communale devra être étudiée. Le dialogue avec le gestionnaire de la station, propriété de la commune éclairera la décision de choisir telle ou telle option. La communauté de communes sera associée à la réflexion. Une option pourrait consister à ré-ouvrir la station essence-gasoil pour le court et moyen terme et de mettre en place immédiatement des bornes de recharges électriques sur le parking de la mairie. Durant le temps de la recharge des batteries, les conducteurs pourraient potentiellement fréquenter les commerces à proximité. Les décisions à prendre seront éclairées par les chefs d'entreprises de la commune qui seront consultés.

3. Un accompagnement à l'installation des nouveaux venus et de leurs familles du type « **conciergerie** » sera mise en place et coordonnera son action avec celle de la conciergerie départementale du conseil départemental. Un conseiller municipal sera en charge de cet accompagnement : recherche d'un logement, inscription des enfants à l'école, mise en relation avec les associations, inscription dans la patientèle des acteurs de la santé, information sur les modes de gestion des déchets ménagers... Un objectif raisonnable consisterait à faire en sorte que tous les logements communaux soient occupés. L'augmentation du nombre d'élèves peut en résulter.

B. Un accès à l'eau sécurisé pour tous en période estivale :

L'augmentation des capacités de **pompage de Salles** doit permettre un accès à la ressource en eau aux communes avoisinantes. Dans le cadre des discussions à finaliser la stabilisation du prix de l'eau au robinet pour les habitants de Saint Martin sera un fil rouge de l'action municipale.

Les agriculteurs et le gestionnaire du centre équestre de Salles seront prioritairement consultés à la démarche avec association de la chambre d'agriculture pour garantir **l'abreuvement de leurs animaux sans rupture en période estivale.**

Un volet de **prévention des incendies** notamment dans les hameaux de la commune sera actualisé en dialogue avec nos pompiers et le SDIS.

Les résultats des analyses qualitatives des eaux seront publiés.

C. Une vie associative encouragée pour mieux contribuer encore à la vie collective

Les projets d'activités sportives et d'animations de la commune contribuant au « vivre ensemble » seront encouragés. **Le sport et les activités culturelles à moindre coût pour les plus jeunes** constituent un objectif qui mobilisera vos élus. Un dialogue sera ouvert pour la **mise en place d'évènements festifs** plus nombreux : Fête de la musique, Fête du sport, concert du vendredi soir sur la place de la Halle ...

Une structure informelle « Vivre Saint Martin au féminin » apportera son regard et encouragera les initiatives féminines.

Un projet de salle de réunion modulable et multimédia qui sera mis à l'étude. Beaucoup souhaitent que le **foyer rural rénové** retrouve sa place comme centre de la vie de notre communauté.

Pour répondre à quel besoin ? : salle de réunion d'un format non proposé actuellement ? salle multimédia permettant la diffusion très grand écran d'évènements sportifs et culturels ? salle pour évènements familiaux ? salle de co-working ? tiers lieux avec quelle orientation ? de formation professionnelle ... ? lieu mis à disposition des jeunes le week-end pour débiter leurs soirées festives ? Le foyer rural rénové peut être un outil au service de la vie collective et associative de la communauté de communes.

D. Prendre soin de nos aînés, une priorité

Un conseiller municipal en charge de la sécurité fera le lien avec les forces de gendarmerie pour conseiller ceux qui exprimeront le souhait de mieux sécuriser leur domicile. (Il veillera aussi à la sécurité à la sortie des écoles).

Un projet de mobilité piétonne sécurisée sera élaboré en lien étroit avec nos aînés et des personnes à mobilité réduite notamment dans le cadre **des travaux de rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement** qui débiteront au printemps 2026.

La création d'une passerelle au niveau de la fontaine minérale permettant d'enjamber la Maronne et de retourner vers St Martin par le camping permettra des promenades sécurisées et agréables pour tous.

Le fonctionnement de la MARPA aujourd'hui stabilisé par un taux d'occupation à 100% sera conforté par une action de prospection permanente.

II. Quelle équipe et quelles compétences pour conduire ce projet ?

Le maire sera l'animateur de l'équipe des adjoints et des conseillers municipaux. Il se chargera personnellement de la relation avec les acteurs économiques de la commune, du dossier de l'eau dans sa dimension intercommunale et de la représentation de la commune auprès des administrations de l'État dont la sous-préfecture et des collectivités locales partenaires (CD, Région et CC) pour favoriser l'obtention des autorisations et financements rendant possible la réalisation des projets municipaux.

Le maire sera un facilitateur et l'animateur de la mise en place du projet communal. Pour sa mise en œuvre des compétences ont été rassemblées : professionnelle de la finance, professionnelles de la santé, ancien responsable de la gestion des personnels d'une entreprise nationale, représentante du monde agricole, représentante du monde de l'entreprise artisanale, professionnel des nouvelles technologies...

Une charte d'éthique et de déontologie garantira leur impartialité, indépendance et intégrité à votre service.

III. Quels financements mobilisés, quels délais de réalisation et quelles actions durant l'année 2026 ?

La commune dispose d'un budget annuel de fonctionnement équilibré et d'un budget d'investissement de plus d'1M euros lui donnant une réelle marge de manœuvre. **La stabilisation de l'endettement devra être un point d'attention.**

D'ici la fin d'année 2026, **le financement d'un plan d'action sur 6 ans sera présenté en conseil municipal après expertise des projets à conduire.**

Dans l'immédiat, l'équipe municipale devra finaliser les projets en voie de finalisation : bâtiment périscolaire, micro-crèche, assainissement en trois tranches dans le bourg. Le versement des subventions allouées devra être sollicité.

La stabilisation voire l'augmentation très modérée des impôts locaux sera la boussole de l'action municipale.

La recherche de financements extérieurs et autres subventions mobilisera le maire. En ce sens, le projet municipal s'intègre dès à présent dans les politiques publiques nationales ainsi que dans les politiques territoriales de la région, du conseil départemental et de la communauté de commune voire de l'Europe.

La communication au service d'une adaptation du projet en cours de mandat dans un esprit de co-construction :

IV. Faire ce que l'on dit et dire ce que l'on fait : une nécessaire communication

La communication par l'échange en présentiel sera privilégiée. Se parler reste plus que jamais essentiel ! :

- Une à deux réunions publiques seront organisées chaque année pour vous rendre compte des actions conduites et proposer des actualisations du projet municipal au fur et à mesure de l'avancée du mandat.
- La communication digitale sera développée : La commune sera dotée d'un pack digital minimal incluant un site web (existant), une newsletter, une présence sur les réseaux sociaux et une application mobile citoyenne permettant de diffuser des alertes instantanées pour les événements locaux et travaux urgents.
- Des panneaux d'informations municipales seront installés en ville et les habitants seront consultés sur leur implantation.

V. Les habitants co-constructeurs de l'action municipale

Des « commissions extra-municipale » modulables selon les sujets, permettront d'associer les habitants aux décisions stratégiques de la commune. Leurs animations pourront être assurées par toute personne souhaitant s'engager.

Pourront ainsi être mis en place :

- un « club des entreprises »,
- un groupe de proposition sur le projet de « rénovation du foyer rural »,
- un groupe de proposition sur le fleurissement de la commune,
- un groupe de réflexion sur la circulation automobile par exemple.

Nous croyons à l'intelligence collective pour co-construire l'avenir de notre commune et de votre famille ! Dans le rassemblement des compétences de chacun !